

Aide de crise 2021

Elevages de bovins allaitants



Eligibilité

- Exploitant agricole, GAEC, EARL, société à caractère agricole
- SIRET obligatoire

- éligible à l'ABA en 2020

Ou atelier bovin viande $\geq 60\%$ du chiffre d'affaire du dernier exercice clos

- revenu disponible $\leq 11\,000\text{€}/\text{UTANS}$ au titre du dernier exercice clos après le 01/04/2020



Pièces demandées

- N° pacage, n° détenteur BDNI
- RIB
- Attestation comptable (cf modèle)
- Attestation sur l'honneur en cas d'aides familiales ou conjoint collaborateur pour déclarer le nombre d'UTA
- JA installés 2020 : plan d'entreprise



Eligibilité animaux

- 10 animaux éligibles minimum

Broutards mâles : âgés de 7 à 12 mois à la date de leur vente par l'éleveur (fin de détention pour cause de vente à destination de l'élevage)

Jeunes bovins mâles : âgés de 13 à 24 mois à la date de leur vente par l'éleveur,

- ⇒ - issus de race allaitante, mixte ou croisés (définis comme animaux ayant l'un des deux parents issu d'une race à viande),
- élevés en France métropolitaine,
- détenus depuis au moins 120 jours à la date de leur vente par l'éleveur,
- vendus par l'éleveur entre le 01/04/2020 et le 31/03/2021.

Les animaux ayant été mis en pension durant la période de détention obligatoire pourront être éligibles.



41 € / broutard éligible
52€ / jeune bovin éligible

Seuil min : 410€

Plafond/UTANS :

revenu dispo + aide $\leq 11\,000\text{€}$



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité



 FranceAgriMer

Dépôt en ligne sur le site de
FranceAgriMer du 26/07/21 au

15/09/21

Cliquez [ici](#)